

Les Jardins de Pecqueuse

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE



Les principaux engagements de l'AMAP :

Contrat direct producteur / consommateur, en pré-achat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaire : **les bénévoles se chargent des commandes et des distributions** - Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables - Échanges et vie locale entre consommateurs et producteurs : les champs sont notre paysage partagé où la culture est respectueuse de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne.

Contrat œufs – octobre 2025 à septembre 2026

Partenariat avec : Ferme des Beurreries 78810 Feucherolles

Ce contrat instaure un partenariat avec la Ferme des Beurreries, agriculteurs céréaliers et éleveurs de poules pondeuses, à Feucherolles. La ferme est certifiée AB. En adhérant à ce contrat, nous préachetons la production de l'exploitation. Nous prenons notre part de risque et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes de production.

Ce contrat est organisé par l'association "les Jardins de Pecqueuse AMAP" (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), et, à ce titre est régi par les statuts de l'association et son règlement intérieur.

Produits proposés : œufs

Calcul des prix :

Dans le principe, nous cherchons à bâtir **un prix juste** qui assure la rémunération du producteur au prix le plus équitable. Nous fixons les prix ensemble, avec le producteur. Le prix : **3.10 €/6 œufs**. Les commandes se font par multiple de 6 œufs, **sans tarif dégressif**.

Visite à la ferme :

L'AMAP organisera une visite par an.

Participation aux distributions :

Les adhérents s'engagent également à **participer au moins à une distribution dans l'année**.

Les distributions sont organisées par l'association. Afin d'assurer le contact et l'échange d'informations entre les producteurs et les adhérents, les producteurs s'engagent à être présents lors des distributions (sauf empêchement exceptionnel).

Les distributions ont lieu deux fois par mois, à la ferme LAFOUASSE à Pecqueuse.

Le contrat est prévu pour un total de 22 ou 23 distributions (avec la distribution optionnelle du 4 août 2026) :

Dates pour l'année 2025 : 4 et 18 octobre, 15 et 29 novembre, 13 décembre

Dates pour l'année 2026 : 10 et 24 janvier, 7 et 21 février, 7 et 21 mars, 4 et 18 avril, 16 et 30 mai, 13 et 27 juin, 7 (mardi) juillet, 21 (mardi) juillet, **4 août (optionnel)** et 22 août, 5 et 19 septembre.

Les œufs seront distribués sur plaques, chaque adhérent devra apporter et rapporter ses propres contenants.

Contrat : Je soussigné(e) :

Nom, Prénom :

Adresse complète :

Courriel :

Tél :

Cochez la case :

☐ Je suis à jour de ma cotisation 2025/2026 auprès de l'association « les Jardins de Pecqueuse -AMAP ».

☐ Je ne suis pas à jour de ma cotisation 2025/2026. Je m'engage à régler celle-ci dès la prochaine distribution (à la Ferme LAFOUASSE) ou par courrier, pour que mon contrat soit valide.

En cas d'adhésion en cours d'année, possibilité d'adapter le montant au nombre de distributions restant.

Cet abonnement me donnera droit à œufs **par distribution (indiquer un multiple de 6).**

Je reconnais que les aléas climatiques, les maladies les ravageurs font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que les producteurs partenaires feront de leur mieux pour fournir les commandes. Je m'engage à venir chercher la quantité commandée à chaque distribution pour la période d'octobre 2024 à septembre 2025. Si je ne peux pas venir ou faire prendre mes produits à la distribution, aucun remboursement ne me sera effectué. L'abonnement sera payé d'avance par chèques. Il est à diviser en trois chèques identiques.

Total du contrat :

= Euros

3,10€ (pour 6 œufs) x (nbre de boîtes de 6 œufs/distribution) x (nbre total de distributions : 22 ou 23)

NB : Pour alléger les courriers, **nous n'envoyons pas de reçu.**

	Chèque n°1 octobre 2025	Chèque n°2 janvier 2026	Chèque n°3 avril 2026	Montant total
Nom Banque	N°	N°	N°	
Montant du chèque				

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Damien BIGNON** et à remettre ou **à envoyer à la coordinatrice des contrats** qui assurera la transmission **au plus tard le 28 septembre 2025.**

Fait à :
Le :

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :

CONTACTS Pour nous joindre préférez si possible le courriel :

Agriculteur partenaire	Gestionnaire associé	Coordinatrice du groupe œufs
Damien BIGNON Lieu-dit Les Beurreries de Feucherolles 78810 FEUCHEROLLES compta@la-ferme-des-beurreries.fr Tél : 01 30 54 57 04	Didier MULLER 10 avenue Hoche 91190 GIF SUR YVETTE didou629702@gmail.com Tél : 06 88 98 41 91	Évelyne FISCHER-GUYOT 6 avenue du Docteur Vaillant 91940 GOMETZ-LE-CHÂTEL eve.fischer@cegetel.net Tél : 06 01 82 72 41